

Aléa	<p>Manifestation d'un phénomène naturel d'occurrence et d'intensité donnée.</p> <p><b>1/ Mouvements de terrain gravitaires</b>  <b>Les chutes de pierres</b>, blocs, les éboulements et écoulement en grande masse se définissent par la combinaison d'un aléa de rupture (caractérisé par la fracturation, le pendage et l'altération du massif rocheux) et d'un aléa de propagation (qui dépend de la masse et de la forme du bloc ainsi que du profil, de la géologie et de la couverture végétale du versant).  <b>Les glissements de terrain</b> correspondent au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture. Ils sont identifiés par des indices caractéristiques d'activité (niche d'arrachement, fissures, bourrelets, arbres basculés, zones de rétention d'eau, fissuration des bâtiments, déformation des routes...). Leur cinématique peut être très lente (quelques mm par an) à très rapide (2 m à 10 m par seconde).          La rupture d'équilibre d'un versant est souvent causée par les circulations d'eau souterraines.</p> <p><b>2/ Mouvements de terrain différentiels</b>  <b>Le retrait-gonflement des sols argileux</b> est dû à la propriété de certaines argiles, notamment les smectites, à voir leur consistance se modifier en fonction de leur teneur en eau. Ceci se traduit par des mouvements différentiels, concentrés à proximité des murs porteurs et particulièrement aux angles de la maison. Ces tassements différentiels sont évidemment amplifiés en cas d'hétérogénéité du sol ou lorsque les fondations présentent des différences d'ancrage d'un point à un autre de la maison. Les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène.</p>															
Constructions légères	<p>Sont regardées comme constructions légères, les constructions démontables ou transportables (exemples : abris de jardins, abris à bois, carport,...).</p>															
Enjeux	<p>Personnes, biens, activités, moyens, patrimoine susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.</p>															
Espaces de plein air	<p>Espaces verts, équipements sportifs et de loisirs ouverts, trame verte et bleue (au sens de l'article L371-1 du code de l'environnement), cours d'eau, sentier de promenade.</p>															
Extension au sol	<p>Construction créant de l'emprise au sol, accolé à un bâtiment existant et disposant d'un accès direct à la construction existante.</p>															
Extension par surélévation	<p>Toute surface de plancher créée en surélévation d'un bâtiment existant s'inscrivant dans l'emprise au sol des constructions existantes.</p>															
Période de retour et délai d'apparition d'un phénomène.	<p>Temps statistique entre deux occurrences d'un événement naturel d'une même intensité donnée.          A la différence des crues, (pour lesquelles une analyse statistique des événements passés permet de définir une probabilité de survenue annuelle), on parle pour les mouvements de terrain de délai d'apparition d'un phénomène.</p>															
<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Imminent</td> <td>i</td> <td>Prise en compte immédiate (le délai se compte en heures, jours, semaines ou mois)</td> </tr> <tr> <td>Très court terme</td> <td>tct</td> <td>2 ans environ</td> </tr> <tr> <td>Court terme</td> <td>ct</td> <td>10 ans environ</td> </tr> <tr> <td>Moyen terme</td> <td>mt</td> <td>De l'ordre de 30-50 ans</td> </tr> <tr> <td>Long terme</td> <td>lt</td> <td>De l'ordre de 100-150 ans</td> </tr> </tbody> </table>		Imminent	i	Prise en compte immédiate (le délai se compte en heures, jours, semaines ou mois)	Très court terme	tct	2 ans environ	Court terme	ct	10 ans environ	Moyen terme	mt	De l'ordre de 30-50 ans	Long terme	lt	De l'ordre de 100-150 ans
Imminent	i	Prise en compte immédiate (le délai se compte en heures, jours, semaines ou mois)														
Très court terme	tct	2 ans environ														
Court terme	ct	10 ans environ														
Moyen terme	mt	De l'ordre de 30-50 ans														
Long terme	lt	De l'ordre de 100-150 ans														
<p style="text-align: center;">Source : guide technique éboulements rocheux LCPC 2004</p> <p>Cette qualification est le plus souvent faite à dire d'expert, après analyse des indices caractéristiques d'activité pour un versant, et de l'état de fracturation et d'altération d'un massif rocheux.</p>																

---

<b>Risque</b>	Croisement d'un aléa et d'un enjeu exposé au phénomène naturel.
<b>Vulnérabilité</b>	Impact potentiel de l'évènement de référence sur les habitants, les activités, la valeur des biens. Réduire/augmenter la vulnérabilité: réduire/augmenter le nombre de personnes et/ou la valeur des biens <b>directement</b> exposés au risque

---